

## Kick-Off Event 16.04.2018

### Atelier 1 : Notes de l'atelier Bourse des offres d'immersion

---

#### Responsable : Olivier Grand, professeur, HES-SO

*Les éléments qui ont été mentionnés lors de cet atelier ont été reportés ci-après et classés par catégories. Quelques éléments ont été repris de la table ronde où il a été demandé aux représentant-e-s des organisations professionnelles de se projeter sur des offres d'immersion.*

*Se trouvent donc ci-dessous une série de propositions, d'identification de besoins et de possibles.*

#### Développement organisationnel et amélioration des prestations auprès des bénéficiaires

- Analyse organisationnelle interne
- Diversity management
- Management qualité
- Evaluation
- Des réflexions peuvent être menées autour de l'accueil des bénéficiaires, vers quoi et comment les oriente-t-on (management des connaissances de la sécurité sociale) ?
- Capacités : travail en groupe, travail de conceptualisation, motivations
- « Nous n'avons pas suffisamment de temps pour développer des méthodologies d'intervention du travail social, nous faisons sans, mais cela serait une plus-value »
- Immersion dans une consultation en service social : par exemple, comment les conseils sont-ils donnés aux bénéficiaires ? Comment est transmise de l'information et comment les personnes sont-elles orientées (selon leur genre, leur provenance) ? A qui n'offre-t-on pas de consultation ? Qui n'est pas orienté ?

#### Mise en œuvre de nouveaux instruments

- Implémentation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ou de la Convention relatives aux droits des personnes handicapées
- Comment opérationnaliser concrètement les principes d'auto-détermination dans nos institutions (handicap) ?
- Développement et adaptation de méthodes d'intervention.

#### Identification de thèmes émergents

- Consommation de substances/comportements addictifs de personnes avec des déficiences intellectuelles
- Usage de l'E-Health dans l'aide sociale ; s'il y a des aspects très pratiques à cette thématique, quels standards éthiques et lignes directrices pour les organisations professionnelles du champ des addictions ?
- Dans le champ des addictions, plus globalement des questions se posent autour de l'utilisation des réseaux sociaux (protection des données personnelles), notamment sur les plate-forme de consultation en ligne. Il pourrait y avoir un intérêt à développer des standards
- Compétences de base et Société 4.0 ?

## Traitement de données recueillies

- Dans les institutions d'action sociale, il y a une quantité de données non utilisées. Il serait possible de générer des connaissances à partir ce matériel. Il pourrait s'agir de recherches exploratoires qui peuvent ouvrir à des recherches ultérieures
- Analyse et évaluation de données recueillies mais non traitées
- Méthodes « shadowing » ; réflexion avec un regard extérieur
- Management des connaissances
- Dans l'aide sociale, il n'y a pas de financements pour traiter les dossiers compliqués et les dossiers qui sont depuis longtemps à l'aide sociale. Quelque chose pourrait être fait ici pour chercher des solutions ?
- Revues de la littérature pour permettre l'identification de nouvelles pratiques d'intervention, orienter.

## Matching entre partenaires

- Que doit réaliser le ou la participante d'une immersion pour que la réalité de la pratique puisse être transférée dans son activité HES ?
- Quelle est la plus-value pour la HES d'envoyer quelqu'un dans une immersion ?
- On parle d'expérience dans pratique « Praxis-Erfahrung » et non d'expérience sur la pratique « in Praxis » : observation participante et non regard sur la pratique
- Apports : travaux interdisciplinaires, échanges entre technologie-humain
- Pour les participant-e-s : résultats de recherche sur des thématiques du domaine de l'immersion -> diffusion, échanges, discussion sur les projets
- Pour les projets : identifier des thèmes ou des questionnements des terrains pour la recherche
- Est-ce que les contenus de recherches, leurs résultats sont signifiants pour les terrains ?
- Selon la nature de l'activité d'immersion, il peut être exigé un-e candidat-e senior dans la profession
- Comment se construit le win-win ?
- Concurrences/problèmes : une organisation professionnelle souhaite accueillir une personne dans un état-major pour la réalisation d'une évaluation de prestation ; il est clair qu'une telle demande entre en concurrence avec ce que les HETS sont susceptibles d'offrir en termes de prestations. Aujourd'hui, là où l'institution aurait à déboursé une certaine somme pour une telle expertise (logique de gestion de projet, pilotage, attentes de livrables et délais), elle pourrait recevoir une personne parfaitement qualifiée pour la réalisation de la même activité, sans déboursé d'argent. A l'inverse, c'est la HETS qui mettrait à disposition un ou une collaboratrice et dans le cadre du programme-pilote Career2SocialWork, elle paierait pour cela. Si le ou la candidate qui a un profil académique, de l'expérience dans ce type d'activité, il ne pourrait y avoir de plus-value, ni pour elle, ni pour son employeur. Cela ne va donc pas.
- Concrètement, comment cela peut-il se passer ? Une personne avec un taux d'engagement à 80% peut faire une immersion à 40% durant 6 mois. Son taux n'est pas modifié. Son employeur école va devoir compenser une partie de son activité qui doit être repourvue.
- Ce que peut offrir un ou une collaboratrice scientifique à une organisation professionnelle : transférer des connaissances de la recherche vers la pratique ; des compétences spécifiques (de type disciplinaire, des compétences linguistiques, culturelles, de la créativité)
- Un exemple est donné : une collaboratrice scientifique d'une HETS ayant un profil universitaire réalise son doctorat dans le domaine du vieillissement. Souhaitant acquérir une expérience dans le domaine de ses recherches, elle s'est approchée d'une section de Pro Senectute. Les questions posées dans cette phase de négociation : quelles sont les compétences que peut apporter cette personne ?

### **Dimension nationale comme plus-value de ce programme-pilote**

- Pour une association faîtière, il peut s'agir à identifier des besoins parmi les membres, travailler sur des thèmes transversaux (inter-cantonaux ou inter-régionaux). Par exemple, quelle prise en charge après un placement lorsqu'un adolescent-e atteint 18 ans ? Quelle offre de formation pour un-e jeune en besoin de pédagogie spécialisée, en termes d'accompagnement de transition ?
- Identification de pratiques qui fonctionnent dans une région et qui ne sont absolument pas implémentées dans d'autres régions
- L'intérêt majeur du dépôt d'offres dans le système career2socialwork.ch réside dans le fait qu'une offre dans une région x peut intéresser une personne membre du personnel enseignant et de recherche d'une HETS d'une région y
- Un-e membre du personnel enseignant et/ou de recherche d'une HETS peut librement négocier une immersion avec une organisation professionnelle partenaire.

### **Synthèse**

Parmi les besoins évoqués par les représentant-e-s des organisations professionnelles, un certain nombre d'améliorations se laissent entrevoir, notamment au niveau de leur organisation. Elles perçoivent pouvoir bénéficier d'un regard externe en offrant une immersion à un-e membre du personnel enseignant et/ou de recherche des HETS. Ces immersions peuvent produire des résultats qui peuvent avoir un impact bénéfique sur le travail auprès des bénéficiaires. Les organisations professionnelles font face à de multiples contraintes. Elles manquent de ressources pour réaliser un certain nombre de tâches qui pourraient leur être utiles. Elles pourraient souhaiter mieux anticiper ces changements. Il est rapporté que les organisations professionnelles recueillent un grand nombre de données qu'elles ne sont pas en mesure de traiter. Elles voient donc de nombreux avantages à accueillir des personnes au bénéfice de compétences académiques liées à la recherche, à leurs méthodologies, à des connaissances théoriques pointues sur des thèmes spécifiques. Un enjeu majeur est le matching win-win entre les acteurs en présence, les participant-e-s aux immersions, leur employeur et les organisations professionnelles.

ogd/18.04.18